

### demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Demande d'information avant dépôt d'une autorisation d'urbanisme -

Ville de Vienne

Organisme : Service Urbanisme

## Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

# **Formulaire**

<strong><u>Ce formulaire vous concerne si :</u> </strong>

- Vous êtes un(e) particulier(ère), un(e) professionnel(le) ou une collectivité;
- Vous avez un projet de travaux sur le territoire de la Ville de Vienne ;
- Ces travaux nécessitent le dépôt d'une <strong>déclaration préalable</strong>. C'est le cas si vos travaux portent sur une construction existante, une construction neuve ou un espace extérieur, et en modifient l'aspect extérieur. <strong>Pour vérifier si vos travaux nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable, rendez-vous sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319.</strong>

Ce formulaire n'est dédié qu'aux <strong>déclarations préalables</strong>. Pour une demande concernant un permis de construire, de démolir, etc., contactez par courriel le service de l'Urbanisme de la Ville de Vienne à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-vienne.fr.

<strong><u>Vous pouvez utiliser ce formulaire pour :</u> </strong>

- Décrire votre projet afin que la Ville de Vienne vous rende un avis indicatif dessus.
- Demander des explications sur un avis rendu par la Ville de Vienne.

<strong>Attention : Ce formulaire ne constitue pas le dépôt d'une déclaration préalable, qui doit se faire en mairie avec le formulaire officiel correspondant.

Ce formulaire constitue désormais le <strong>canal unique</strong> pour poser vos questions en amont d'une déclaration préalable de travaux. Aucun courriel relatif à votre déclaration préalable ne doit être envoyé en parallèle de cette démarche en ligne.

<strong><u>Pour préparer votre projet :</u> </strong>

Vous pouvez consulter la page dédiée aux autorisations d'urbanisme sur le site internet de la Ville de Vienne : https://vienne.fr/vos-demarches/urbanisme/.

En particulier, vous pouvez vérifier si votre projet se situe sur le territoire du Site patrimonial remarquable en consultant la page dédiée : https://vienne.fr/vos-demarches/urbanisme/zone-de-protection-du-patrimoine-architectural-urbain-et-paysager/.

Vous savez ou pensez que vos travaux se situent dans un espace protégé au titre du patrimoine ? Vous pouvez consulter la page dédiée sur le site du ministère de la culture : https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/mes-travaux-en-site-protege.

<strong><i>Le temps de remplissage réel est de 8-15 minutes.</i></strong> Le temps estimé ne prend pas en compte que certains champs sont facultatifs.

#### Introduction

# Demande d'information avant dépôt d'une autorisation d'urbanisme – Ville de Vienne Nature de ma demande Un avant-projet fait référence à votre projet avant que celui-ci ne soit déposé officiellement aux services instructeurs de votre commune/intercommunalité Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Consultation sur un nouvel avant-projet Suite à une première consultation sur votre avant-projet Suite à un avis rendu sur votre déclaration préalable Si votre demande concerne une suite d'une première consultation ou d'un avis rendu sur votre déclaration préalable, veuillez indiquer le numéro de dossier 1. Identité du porteur de projet Nom

# Prénom Adresse mail Numéro de téléphone Je suis ici en tant que: Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Particulier(ère) ☐ Maître d'œuvre ☐ Collectivité Je me suis déjà renseigné(e) auprès de : Votre commune ou votre CAUE 38 sont là pour vous accompagner dans votre projet. Pour vous rapprocher du CAUE : http://www.caue-isere.org/ Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Ma commune Personne

Le CAUE

Autre

## 2. Questions suite à une première consultation ou un premier avis de l'UDAP

Mes questions suite à une première consultation ou à un premier avis rendu par l'UDAP

Court descriptif de votre demande

Demande d'information avant dépôt d'une autorisation d'urbanisme – Ville de Vienne

# 2. Situation du projet

Démolition totale ou partielle

Adresse du projet Rue et numéro de rue
Commune
Identification des parcelles cadastrales  Vous pouvez :  1- Indiquer l'adresse de votre projet  2- Sélectionner la ou les parcelles concernées avec la flèche située en haut à gauche
Le projet se situe-t-il en secteur protégé ? Aide : l'Atlas des Patrimoines est un outil en ligne qui permet de savoir si votre projet en secteur protégé.
Pour y accéder : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/
Vous pouvez :
<ol> <li>Noter votre commune dans le champ "rechercher et aller à"</li> <li>Cliquer sur "Charger les données"</li> <li>Composer votre carte des espaces protégés en cochant les cases :         "Site Classé ou Inscrit" =&gt; Vert         "Sites Patrimoniaux Remarquables" =&gt; Bleu         "Protection au titre des abords de monuments" =&gt; Rose         4. Identifier les couches de couleur correspondant à votre projet     </li> </ol>
Le projet se situe en secteur protégé :  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Monument historique
Abords de monuments historiques
Site Patrimonial Remarquable
Site classé ou inscrit
Le projet n'est pas en secteur protégé
☐ Je ne sais pas
3. Caractéristiques du projet
Nature de l'opération Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Constructions neuves

Demande d'information avant depot d'une autorisation d'urbanisme – Ville de Vienne
☐ Enseignes
☐ Devantures
Extension et/ou surélévation
Lotissements
☐ Menuiseries
Aménagements extérieurs
Modifications de couverture
Modifications de façade
Ravalement
Restaurations/Réhabilitation
Panneaux solaires
☐ Isolation Thermique par l'Exterieur
Energies Renouvelables
Installation et travaux divers
Le projet Faire un court descriptif du projet (10 lignes max): projet, matériaux projetés, coloris
Pièces jointes
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Photo du bien
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Photo du bien dans son environnement
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Schéma, plan ou coupe - état actuel
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Schéma, plan ou coupe - état projeté
représentation avec les côtes
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Insertion du projet depuis les points de vue emblématiques : quais, montées et belvédères

Une insertion est un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement. Par exemple, si vous construisez une piscine, vous pouvez joindre une image de la piscine insérée sur une photo du jardin

Demande d'information avant dépôt d'une autorisation d'urbanisme – Ville de Vienne où vous allez l'installer.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Notice descriptive du projet
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Autre document
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Nouvelle proposition tenant compte du dernier avis rendu par la Ville de Vienne
Envoi de la demande d'information
Recueil des données personnelles En remplissant le présent formulaire, vous consentez à ce que l'administration exploite vos données personnelles afin d'instruire votre demande et effectuer des suivis statistiques. Pour en savoir plus sur le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de cette démarche, vous pouvez télécharger le document ci-dessous :
J'ai compris Ce formulaire est une simple demande d'information. Il ne donne pas lieu à une prise de décision : la Ville de Vienne formulera seulement des conseils pour vous aider à préparer au mieux le dépôt de votre déclaration préalable.
Cochez la mention applicable  Oui
Non
Je vérifie mes courriers indésirables. Attention, parfois les messages envoyés par la Ville de Vienne dans le cadre de l'étude de votre demande arrivent dans les courriers indésirables (spams).
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non